

- **Acquisition des CP pendant un arrêt maladie** / Selon le Conseil constitutionnel, les articles L. 3141-3 et L. 3141-5 du code du travail qui excluent l'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie non professionnelle et qui limitent à un an la période d'acquisition de ces congés en cas d'absence pour accident du travail ou maladie professionnelle, sont conformes à la Constitution. (Décision n°2023-1079 QPC du 08.02.2024).
- **Loi « immigration »** / Publication de la Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration du 26.01.2024 (JO du 27) qui prévoit plusieurs dispositions concernant l'emploi des travailleurs étrangers telles que la régularisation facilitée dans les métiers en tension, l'accompagnement à l'apprentissage à la langue française, la création d'une nouvelle amende administrative (à la place de la contribution spéciale en cas de travail irrégulier).
- **Congé de présence parentale** / Publication du Décret du 02.02.2024 (JO du 4) qui fixe les modalités de renouvellement du congé de présence parentale.
- **Licenciement pour faute grave** / Dans un Arrêt du 31.01.2024 n°22-18792, la Cour de cassation rappelle que « si la lettre de licenciement doit énoncer des motifs précis et matériellement vérifiables, la datation des faits invoqués n'est pas nécessaire et l'employeur est en droit, en cas de contestation, d'invoquer toutes les circonstances de fait qui permettent de justifier ces motifs ».
- **URSSAF et mises à jour du BOSS** / Mise à jour du BOSS du 22.01.2024 : Allègements généraux, Assiette générale, Avantages en nature concernant les véhicules électriques, Frais professionnels, Exonérations zonées, Réduction des cotisations et contributions patronales pour l'emploi d'un salarié engagé en tant que sapeur-pompier volontaire, Protection sociale complémentaire.

ALERTES POINTS DE VIGILANCE

- **Avenant au contrat de travail** / Dans un arrêt du 17 janvier 2024 n°21-25029, la Cour de Cassation décide que « la proposition d'avenant [vaut] promesse unilatérale de contrat de travail faisant naître une obligation contractuelle à l'encontre de l'employeur ». L'employeur ne pouvait pas la rétracter et « la levée de l'option par le salarié emportait de plein droit conclusion du contrat de travail ».

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?

- **Une nouvelle loi de simplification du Code du Travail ?** / une nouvelle réforme du droit du travail va être menée par l'exécutif. L'objectif : « permettre aux TPE/PME de négocier certaines règles directement entreprise par entreprise, et simplifier considérablement leur quotidien », sans plus de détails pour l'instant. Cette réforme sera menée « après l'été », et non au printemps comme l'avait mentionné le Président lors de sa conférence de presse.
- **Lutte contre la sédentarité** / l'INRS met en place des outils à disposition des entreprises pour lutter contre la sédentarité (effets sur la santé, mesures de prévention, etc.).
- **Petits'Dej actu RH** / Nouveauté 2024 : ELIDE organise un Petit'Dej, par trimestre, pour échanger et débattre avec ses clients sur l'actualité RH. Thème phare du 1^{er} Petit'Dej : « L'acquisition des CP en cas d'arrêt maladie ».